

COMPAGNIE FINANCIERE TRADITION S.A., LAUSANNE

PROCES - VERBAL

de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

tenue le jeudi 25 mai 2023, à 15 h 30

à l'Hôtel Beau-Rivage Palace, Lausanne

M. Patrick Combes, Président du Conseil d'administration, prend la Présidence et ouvre l'Assemblée générale.

Il souhaite la bienvenue aux actionnaires ainsi qu'aux invités.

I. Constitution du bureau

Le Président propose que le bureau de l'Assemblée soit constitué comme suit :

Président : M. Patrick COMBES

Secrétaires : M. William WOSTYN, secrétaire du Conseil
Me Martin Habs, notaire

Scrutatrices : Mme Imen OUANES
Mme Marielle SCHMIED

L'Assemblée n'élève aucune objection contre la constitution de ce bureau.

Ensuite, le Président indique que l'Organe de révision, KPMG S.A, est représenté par Monsieur Philippe Ruedin.

Le Président précise ensuite que l'Assemblée générale a été convoquée par annonce dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce du 27 avril 2023, ainsi que dans l'AGEFI, LE TEMPS et NZZ.

Le Président signale qu'un exemplaire de cette convocation, du rapport annuel, des comptes annuels, des comptes consolidés, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport de l'Organe de révision sont déposés à l'entrée.

Le Président constate que l'Assemblée générale est ainsi valablement réunie, qu'elle a été convoquée dans la forme prescrite par les statuts et en respectant les délais légaux et statutaires, et qu'elle peut délibérer.

L'Assemblée n'élève aucune objection contre cette constatation.

Le Président annonce que le procès-verbal de la présente Assemblée pourra être consulté par les actionnaires à partir du 26 juin 2023 au siège de la société.

Le Président note par la suite que les actions sont représentées à raison de :

- 5'482'020 actions de CHF 2,50 de valeur nominale, par des actionnaires ;
- 276'134 actions de CHF 2,50 de valeur nominale, par le Représentant indépendant,

Les scrutateurs ont dès lors constaté ce qui suit :

- total des voix de toutes les actions émises : 7'668'385
- dont sont représentées à la présente Assemblée avec droit de vote: 5'758'154 soit 75,09 %

Le Président présente l'activité de la société et du groupe au cours de l'exercice 2022.

II. Le Président aborde ensuite les différents points de l'ordre du jour :

1. Présentation du rapport annuel, des comptes annuels de la société et des comptes consolidés pour l'exercice 2022 ; présentation du rapport de l'Organe de révision.

Le Président commente les comptes annuels de la société et les comptes consolidés pour l'exercice 2022 et décrit l'activité du groupe en 2023.

Le Président passe ensuite la parole à Monsieur Ruedin Philippe, représentant de KPMG S.A. Lausanne, qui lit le rapport de l'Organe de révision.

Le Président ouvre la discussion sur ces rapports. Le Président propose, ensuite de passer au vote sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Il demande si un actionnaire désire le vote à bulletin secret, sur une ou plusieurs résolutions. Tel n'étant pas le cas, le Président précise que les actionnaires qui voteraient contre une proposition ou qui s'abstiendraient, ont la possibilité de faire enregistrer leur vote auprès des scrutateurs, en indiquant le nombre de voix qu'ils représentent.

Première résolution :

L'Assemblée approuve le rapport annuel, les comptes annuels de la société et les comptes consolidés pour l'exercice 2022 à l'unanimité.

2. Emploi du bénéfice disponible 2022.

Le Président expose les propositions du Conseil d'administration :

Il est proposé aux actionnaires un dividende en espèces de (i) CHF 5.50 par action au porteur d'une valeur nominale de CHF 2.50 ainsi que (ii) la distribution d'une action propre pour 100 actions détenues.

L'actionnaire disposant d'actions ne représentant pas un multiple de 100 recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

L'impôt anticipé de 35% sera prélevé sur les montants versés en espèce. La valeur des actions propres sera basée sur la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse précédant la présente Assemblée Générale, moins la valeur du dividende en espèces. Le cours de référence ressort à CHF 113.90.

Le montant total du dividende s'élève CHF 49'031'068.1 et le solde du bénéfice reporté à compte nouveau s'élève à CHF74'135'932, sous réserve du nombre d'actions propres détenues au jour du détachement du dividende.

Le remboursement de l'impôt anticipé est de la responsabilité de l'actionnaire.

A compter du 30 mai 2023, l'action Compagnie Financière Tradition sera négociée ex-dividende.

La date du paiement du dividende est fixée au 06 juin 2023.

Deuxième résolution :

L'Assemblée approuve l'emploi du bénéfice disponible 2023 à une grande majorité.

3. Décharge au Conseil d'administration.

Le Président demande ensuite à l'Assemblée de se prononcer sur la décharge au Conseil d'administration et à la Direction pour l'exercice 2023.

Le Président rappelle, qu'aux termes de l'art. 695 al. 1 CO, les membres du Conseil d'administration ainsi que les personnes qui ont coopéré à la gestion ne peuvent pas prendre part au vote sur ce point 3 de l'ordre du jour.

Troisième résolution :

L'Assemblée donne décharge au Conseil d'administration et à la Direction pour l'exercice 2022 à une grande majorité.

Le Président constate par ailleurs que les membres du Conseil d'administration ainsi que les personnes qui ont participé à la gestion n'ont pas pris part au vote.

4. Augmentation conditionnelle – Modification des statuts.

Le point 4 de l'ordre du jour étant soumis à la forme authentique, il figure dans le procès-verbal partiel d'Assemblée générale ordinaire dressé par Me Martin Habs, notaire.

5. Vote Consultatif sur le rapport de rémunération pour l'exercice 2022

Le Président propose à l'Assemblée un vote consultatif du rapport de rémunération pour l'exercice 2022.

Cinquième résolution :

L'Assemblée approuve le rapport de rémunération pour l'exercice 2022 à une grande majorité.

6. Rémunération globale des membres du Conseil d'administration pour l'année civile 2024

Le Président annonce à l'Assemblée le montant global maximum de CHF 310'000 proposé par le Conseil d'administration relatif à la rémunération de ses membres.

Sixième résolution :

L'Assemblée approuve la rémunération globale des membres du Conseil d'administration pour l'année civile 2024 à une grande majorité.

7. Rémunération complémentaire pour les membres de la Direction générale pour les années civiles 2022 et 2023

Le Président annonce à l'Assemblée le montant complémentaire de rémunération et valide les montants de 22'000'000 pour 2022 et 25'000'000 pour 2023.

Septième résolution :

L'Assemblée approuve le montant complémentaire pour la rémunération des membres de la direction générale pour les années 2022 et 2023 à une grande majorité.

8. Rémunération globale des membres de la Direction générale pour l'année civile 2023.

Le Président annonce à l'Assemblée le montant global maximum de CHF 25'000'000.- proposé par le Conseil d'administration relatif à la rémunération des membres de la Direction générale.

Huitième résolution :

L'Assemblée approuve le montant de CHF 25'000'000.- pour la rémunération des membres de la Direction générale à une grande majorité.

9. Réélection et élection du Conseil d'administration.

Le Président propose, pour une durée statutaire d'une année, chacun des membres actuels ci-dessous qui se représente / présente, en procédant au vote individuel :

9.1 M. Patrick Combes

Neuvième (une) résolution :

L'Assemblée réélit, à une grande majorité, M. Patrick Combes en qualité d'administrateur, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

9.2 M. Christian Baillet

Neuvième (deux) résolution :

L'Assemblée élit à une grande majorité, M. Christian Baillet en qualité d'administrateur, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

9.3 M. Alain Blanc-Brude

Neuvième (trois) résolution :

L'Assemblée réélit, à une grande majorité, M. Alain Blanc-Brude en qualité d'administrateur, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

9.4 M. Jean-Marie Descarpentries

Neuvième (quatre) résolution :

L'Assemblée réélit, à une grande majorité, M. Jean-Marie Descarpentries en qualité d'administrateur, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

9.5 M. Christian Goecking

Neuvième (cinq) résolution :

L'Assemblée réélit, à une grande majorité, M. Christian Goecking en qualité d'administrateur, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la

réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

9.6 M. Marco Illy

Neuvième (six) résolution :

L'Assemblée réélit, à une grande majorité, M. Marco Illy en qualité d'administrateur, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

9.7 M. Robert Pennone

Neuvième (sept) résolution :

L'Assemblée réélit, à une grande majorité, M. Robert Pennone en qualité d'administrateur, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

9.8 M. Eric Solvet

Neuvième (huit) résolution :

L'Assemblée réélit, à une grande majorité, M. Eric Solvet en qualité d'administrateur, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

10. Réélection du Président du Conseil d'administration

Le Président informe l'Assemblée que le Conseil d'administration propose de réélire en qualité de Président du Conseil, pour une durée statutaire d'une année, M. Patrick Combes.

Dixième résolution :

L'Assemblée réélit, à une grande majorité, M. Patrick Combes en qualité de Président, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

11. Réélection du comité des rémunérations

Le Président informe l'Assemblée que le Conseil d'administration propose de réélire les membres ci-dessous qui se présentent, en procédant à un vote individuel :

11.1 M. Robert Pennone

Onzième (une) résolution :

L'Assemblée réélit, à une grande majorité, M. Robert Pennone en qualité de membre du comité des rémunérations, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

11.2 M. Christian Goecking

Onzième (deux) résolution :

L'Assemblée réélit, à une grande majorité, M. Christian Goecking en qualité de membre du comité des rémunérations, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

12. Réélection du Président du Comité des rémunérations

Le Président informe l'Assemblée que le Conseil d'administration propose de réélire en qualité de Président du Comité des rémunérations, pour une durée statutaire d'une année, M. Robert Pennone.

Douzième résolution :

L'Assemblée réélit, à une grande majorité, M. Robert Pennone en qualité de Président du Comité des rémunérations, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

13. Réélection de l'Organe de révision.

Le Président informe l'Assemblée que, selon l'article 727 du Code suisse des Obligations, le mandat de l'Organe de révision, KPMG S.A., Lausanne, est venu à expiration.

Le Conseil propose de réélire KPMG S.A. Lausanne pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Neuvième résolution :

L'Assemblée réélit, à forte majorité, KPMG S.A., Lausanne en qualité d'Organe de révision et de réviseur des comptes consolidés pour l'exercice 2023, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024.

14. Election du Représentant indépendant

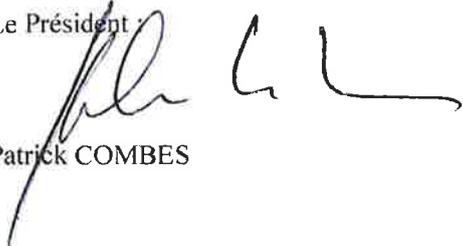
Le Conseil d'administration propose d'élire en qualité de Représentant indépendant Me Christophe Wilhelm, avocat sis Avenue de Rumine 13, 1005 Lausanne.

Treizième résolution :

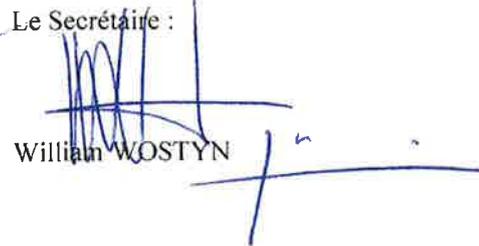
L'Assemblée élit, à une grande majorité, Me Christophe Wilhelm, avocat, en qualité de Représentant indépendant, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024.

Le Président lève la séance à 17h00

Le Président :


Patrick COMBES

Le Secrétaire :


William WOSTYN

Les Scrutateurs :


Imen OUANES


Marielle SCHMIED